

L'info du jour

Haro sur les quads

ILS SONT PARTOUT! 4 x 4, motos et surtout quads. Ces engins à quatre roues envahissent peu à peu les espaces naturels. Cette mode, qui fait le bonheur des amateurs de sensations fortes et aussi celui des commerçants, embarrasse les promeneurs et les pouvoirs publics, comme récemment dans l'Oise et en vallée de Chevreuse (Yvelines). « Il y a un principe de liberté de circulation pour tous les engins immatriculés et donc, pour les quads qui le sont », rappelle la préfecture de l'Oise. Les quads non immatriculés devraient donc se cantonner aux espaces privés et clos.

Mais tout le monde ne respecte pas la réglementation et la pratique du hors-piste, presque inhérente aux nouveaux loisirs motorisés, fait bondir les associations protectrices de l'environnement. « Qu'ils s'amuse, mais pas dans les bois ! souligne



Les maires sont incités à interdire la circulation des quads et autres motos dans les bois et les chemins de terre car ils gêneraient la faune et les promeneurs. (DR.)

Eric Brouwer, président d'une association de randonneurs. Nous refusons qu'ils abîment la faune et la flore et nuisent à la tranquillité des promeneurs. »

La circulaire Olin, du nom de la ministre de l'Ecologie, encourage depuis septembre dernier les maires à prendre des arrêtés interdisant tout engin à moteur sur les chemins qu'une voiture classique ne pourrait emprunter. « Nous allons entreprendre une campagne pour inciter et aider les communes à voter ce type d'arrêté », indique Patrice Marchand, président du parc naturel Oise-Pays de France. Une attitude qui révolte ceux attachés à la liberté de circuler et qui rappellent que la Fédération française de moto et le Collectif de défense des loisirs verts (Codever) ont déposé un recours au Conseil d'Etat contre la circulaire Olin.